

- **Contre la fermeture de la Radio-Télévision publique grecque (ERT) et le licenciement de ses 2600 salariés.**

La Fédération Cgt du Spectacle (Fnsac-Cgt), réunie en congrès, condamne énergiquement la fermeture de la Radio-Télévision publique grecque et le licenciement de ses 2600 salariés par le gouvernement d'Adonis Samaras le 11 juin 2013.

Depuis trois mois, les salariés licenciés occupent, avec l'aide de leurs syndicats, les locaux de l'ERT (rebaptisée ERT Open) à Athènes afin de maintenir la diffusion des émissions et d'assurer la continuité du service public.

Sans être payés, mais avec le soutien massif du peuple grec, ils résistent ainsi héroïquement au diktat de la « Troïka » (FMI, BCE, Commission européenne) et d'un gouvernement aujourd'hui totalement discrédité

Par deux fois, la plus haute juridiction grecque a confirmé la légalité de leur combat et sommé le gouvernement de maintenir une radio-télévision publique indépendante garante de la diversité culturelle et du pluralisme des médias, en accord avec le protocole annexé au traité d'Amsterdam ratifié par la Grèce.

Les salariés de l'ERT, en défendant un des outils indispensables au fonctionnement de la démocratie, dans le pays qui l'a vu naître construisent une nouvelle légalité face à l'Etat grec aujourd'hui hors-la-loi.

Une démocratie de plus en plus menacée comme le montre le lâche assassinat d'un jeune musicien anti fasciste par les nervis du parti d'extrême droite de l'Aube Dorée.

La lutte pour la Radio-Télévision publique grecque rejoint le combat pour l'existence des services publics aujourd'hui menacés partout en Europe.

- **Non à l'asphyxie du service public de télévisions**

Le 36ème Congrès de la Fédération Cgt du Spectacle réuni du 22 au 26 septembre 2013 dénonce le sous financement programmé de France Télévisions à travers le COM 2013-2015 qui va être signé dans les jours qui viennent...

Plutôt que de corriger la mauvaise réforme de Nicolas Sarkozy, François Hollande est en train de l'aggraver. Le précédent gouvernement a privé FTV de ses ressources commerciales. Le nouveau le prive de ses ressources publiques.

En tout, ce sont 320 M€ qui manqueront à fin 2015 par rapport au précédent contrat d'objectifs et de moyens.

L'essentiel du projet est de réduire la masse salariale de l'entreprise déjà mise à mal depuis un an. A la diminution de 500 emplois ETP (équivalents temps plein) d'ores et déjà constatée, la direction envisage d'ajouter une réduction de 650 emplois ETP.

Est-ce ainsi que le gouvernement socialiste compte inverser la courbe du chômage et lutter contre la précarité ? Est-ce ainsi qu'il entend permettre à FTV de continuer à assumer ses missions de service public comme le développement du numérique, l'installation de la haute définition, la relance des programmes régionaux et ultra marins, la ré-internalisation de ses émissions, pour lesquels aucun budget n'est prévu ?

Une position d'autant plus surprenante que ce Contrat d'Objectifs et de Moyens, pas encore amputé de 320 M€, avait été rejeté sous le gouvernement Sarkozy par les mêmes députés et sénateurs socialistes qui semblent vouloir le cautionner aujourd'hui.

- **Contre la sous-traitance de l'audiovisuel public.**

Le congrès de la Fédération Cgt du Spectacle tient à alerter l'Etat et le gouvernement sur une situation dans le secteur audiovisuel, situation dont la légalité des pratiques interpelle. Cela concerne plusieurs centaines de salariés.

Les employeurs qui sont sous administration ou tutelle de l'Etat, utilisent des entreprises intermédiaires dites « prestataires » pour constituer un volant de personnel en situation précaire pour leurs activités pérennes et permanentes. Elles se rendent ainsi coupables de « prêt illicite de main-d'œuvre » et de « délit de marchandage ».

Ces employeurs sont France 24, TV5 MONDE, L'ASSEMBLEE NATIONALE, LE SENAT, PUBLIC SENAT, LA CHAINE PARLEMENTAIRE.

France TELEVISIONS qui, compte tenu du plan d'économies historiques qui lui est imposé, s'inscrit dans la même démarche.

Les dirigeants de ces employeurs de l'audiovisuel public invoquent, pour ne pas intégrer les personnels, le fait que l'administration de tutelle refuse d'augmenter le montant de leur masse salariale. Invoquant ce prétexte, ces sociétés, plutôt que d'embaucher, préfèrent payer plus cher des prestations de main d'œuvre produites par des intermédiaires, dont les marges bénéficiaires augmentent d'autant les coûts salariaux facturés.

Discours de François Hollande, Président de la République, lors de l'ouverture de la Grande Conférence Sociale, le 9 juillet 2012 sur la précarité : *« L'embauche en CDI, qui devrait être le droit commun, laisse de plus en plus de place à une multiplication de formules diverses : CDD, intérim, voire stages. La précarité qui en résulte pour les travailleurs concernés est néfaste, mais aussi pour les entreprises, car elle nuit à l'investissement durable dans la qualification des salariés. Il nous appartient donc, aussi bien Etat que partenaires sociaux, d'envoyer des signes pour modifier ces comportements. »*

« En tant qu'employeur l'Etat non plus n'a pas montré l'exemple, c'est le moins que l'on puisse dire. Cela doit changer. »

« Je me refuse à considérer l'emploi public comme une variable d'ajustement de la maîtrise de nos finances. »

Cette précarisation organisée doit cesser. Les paroles appellent des actes et nous attendons que les engagements pris par François Hollande soient suivis d'effets.

• Soutien aux salarié-e-s de l'Ina en lutte

Le congrès de la Fédération Cgt du Spectacle apporte son soutien aux salarié-e-s de l'Institut National de l'Audiovisuel dont le budget pourrait subir une baisse drastique à l'occasion de la loi de finances 2014. Si les prévisions étaient confirmées, l'Ina se verrait amputer de 23% de son financement public (20,8 M sur 90 M de contribution à l'audiovisuel public).

C'est, à moyen terme, la mise en cause des missions d'une entreprise « unique au monde » (archives et dépôt légal de la radiotélévision, formation, production et création, recherche) et du nombre de ses salarié(e)s. Depuis 40 ans, l'Ina a su démontrer sa capacité d'évolution dans un monde audiovisuel en perpétuelle transformation. L'Ina est reconnu par les professionnels, apprécié par le public, ses missions ont besoin d'un financement public. Nous alertons les pouvoirs publics : nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un discours dans lequel il est question « d'assigner une nouvelle ambition au service public de l'audiovisuel » et ne pas donner à l'INA et à l'ensemble de l'audiovisuel public les moyens de son existence et de son développement.

- **Encadrer la pratique amateur**

Le problème que pose l'irruption croissante des spectacles non professionnels dans le champ professionnel et commercial a en grande partie comme origine l'état déliquescents du réseau socio-culturel (MJC, MPT, centres socio-culturels, foyers ruraux...) dans lequel ils trouvaient leur place.

En outre sur fond de sous financement du service public des arts et des spectacles les établissements labellisés et/ou régulièrement subventionnés ont une lourde responsabilité dans cette concurrence déloyale. Il importe parallèlement à l'encadrement et la réglementation des présentations publiques des spectacles en question de donner un espace nouveau et spécifique à l'exposition des spectacles et concerts nés des pratiques en amateur. La redynamisation des structures dédiées à l'éducation populaire sous l'égide de leur ministère de tutelle, qu'il conviendra de conforter budgétairement en ce sens, ne manquera pas d'y contribuer. La Fédération Cgt du Spectacle défendra dans la loi d'orientation un article sur les pratiques en amateur et un décret concrétisant la loi. *Le contenu de cet article et ce décret ont été précisés en branche spectacle vivant de la Fédération et envoyés au Ministère de la Culture et de la Communication.*

- **Budget 2014 : nouvelles attaques contre la culture**

Les arbitrages sur le projet de loi de finance 2014 ont été adoptés par le conseil des ministres du 25 septembre 2013. Ces arbitrages aboutissent à une nouvelle baisse du budget du ministère de la culture et de la communication de 2 %.

Rappelons qu'en 2013 le budget du ministère était revenu à son plus bas niveau depuis 1981.

Cette situation s'est concrétisée par une baisse drastique des moyens des opérateurs nationaux, de l'audiovisuel et de la communication, une ponction sur le CNC et des moyens d'intervention sur la création et l'enseignement artistique.

Le projet de loi de finance 2014 confirme et renforce le désengagement de l'État de sa politique culturelle, en totale contradiction avec les engagements du candidat Hollande et des déclarations du Parti socialiste. Cette nouvelle diminution va se traduire une fois de plus par des baisses des moyens pour l'ensemble du champ du Spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de l'enseignement artistique et de l'action culturelle.

A cela s'ajoute la baisse des budgets culturels des collectivités territoriales.

De fait, c'est l'annonce d'un vaste plan de licenciement, d'une explosion de la précarité, un repli des politiques culturelles jamais atteint.

Cela se traduira également par une ponction sur l'ensemble des fonds de soutien et par des mesures de plafonnement des taxes affectées.

Le ministère de la culture et de la communication sera contraint d'ajourner voire de renoncer à beaucoup des nouvelles actions et nouveaux projets résultant de toutes les missions qu'il a initiées.

Dans le même temps, la pratique gouvernementale d'élaborer les lois organiques, champ par champ, sans transversalité, a des effets catastrophiques sur les lois de décentralisation et la loi d'orientation sur la création.

Un des volets des lois de décentralisation vise à confier à des collectivités territoriales des compétences décentralisées de la politique culturelle de l'État. Cette décision aurait pour effet de remettre en cause le réseau des DRAC. C'est inacceptable.

Le congrès de la FNSAC-CGT réuni du 22 au 26 septembre 2013 dénonce avec la plus grande fermeté la remise en cause de la politique culturelle de l'État qui se traduit par une attaque sans précédent de toutes les missions de service public, un abandon de la démocratisation culturelle et une paupérisation de tous les professionnels de nos secteurs d'activité, y compris les personnels du ministère. La nouvelle direction fédérale informera l'ensemble des salariés de notre champ et organisera la mobilisation contre cette politique.

- **Le Syndicat français des artistes interprètes Cgt reconnaît la culture comme un droit, et lui attribue une fonction émancipatrice**

La Cgt, dans son dernier document d'orientation, reconnaît la culture comme un droit, et lui attribue une fonction émancipatrice.

- La création et les pratiques artistiques, sont, pour leur part, des manifestations essentielles de la vitalité culturelle. Elles révèlent notre capacité à ouvrir le champ des possibles, aiguïssent notre sensibilité, développent notre curiosité pour l'innovation. Elles élargissent notre ouverture à l'autre et au monde. Nous attirons l'attention de la confédération sur l'importance qu'il y a à porter un regard plus approfondi sur les enjeux sociaux et politiques que comportent la fréquentation du spectacle et des arts autant que leurs pratiques.

- Car, au-delà de leur contribution à l'épanouissement personnel, les arts et la création artistique sont également un enjeu collectif.

- La création artistique, qui a en propre de bousculer le monde par l'imaginaire, est une alliée de choix dans notre combat idéologique pour élargir et élever la prise de conscience de notre société et du monde et pour leur nécessaire transformation ; elle est irremplaçable dans son impact sur les mentalités et sa capacité à faire reculer les fausses solutions enracinées, leur cortège de xénophobie et de racisme, ainsi que les replis identitaires et communautaristes.

- Le syndicalisme a, bien évidemment, tout à gagner à l'amélioration de la compréhension du monde et l'aiguïssement des sensibilités auxquels contribue l'expression artistique, favorisant ainsi une vision élargie du réel apte à susciter l'engagement social, la mobilisation et, de ce fait, la syndicalisation.

- Pour ces raisons, non seulement la culture est un droit, mais la sensibilisation et l'accès aux arts, par leur apport unique, sont en particulier une nécessité impérieuse pour renforcer la résistance au capitalisme libéral et battre en brèche la pédagogie de la résignation et du renoncement qui vont de pair ; ils s'avèrent être un outil précieux pour dépasser un présent économique et social réputé indépassable et ouvrir les chemins à des conceptions nouvelles du monde.

- Nombre d'œuvres audiovisuelles et de cinéma, de littérature et de théâtre, de chanson et de musique, dans les arts plastiques et dans toutes les formes d'arts, dont l'accès à toutes et tous est trop souvent difficile, sont susceptibles de changer la perception de beaucoup de gens. Favoriser cette rencontre devrait dès lors, être un souci primordial.

- Il nous semble que la Confédération devrait explorer d'une manière plus concrète cette voie. Il importe qu'elle confère à ce terrain de luttes une place plus réellement centrale, ce qui est souvent affirmé sans que ce soit suivi de propositions d'actions tangibles.

La Fédération Cgt du Spectacle se déclare volontaire pour poursuivre et approfondir ce travail avec la Confédération et ses organisations.

- **Quelle stratégie syndicale de la Cgt ?**

La Fédération Cgt du Spectacle, réunie en congrès du 22 au 26 septembre 2013 au château des Mineurs à La Napoule, constate que les politiques sociales et économiques, mises en œuvre par le gouvernement Ayrault et la majorité parlementaire issus des élections de 2012, s'inscrivent dans la continuité des politiques austéritaires menés par les gouvernements de droite précédents. Il s'agit de faire payer aux salariés le prix d'une sortie de « crise » au profit du capitalisme financier.

Les débats qui traversent le syndicalisme sont aujourd'hui décisifs et leurs conclusions sont fondamentales pour donner au mouvement social les capacités de mettre en échec les politiques actuelles.

La Cgt doit se positionner clairement sur sa stratégie.

- Quel que soit le gouvernement en place notre détermination et opposition aux politiques économiques et sociales qui fustigent les salariés au profit des politiques patronales ne doivent pas se démentir. Cela passe par la dénonciation des politiques mises en œuvre par le couple Hollande-Ayrault.

- Depuis de nombreux congrès la Cgt réaffirme son orientation de syndicalisme rassemblé.

Nous partageons le constat qui amène à cette stratégie : les salariés souhaitent l'unité d'action pour se mettre en mouvement, en lutte. L'émiettement du syndicalisme entrave le rapport de force contre les politiques patronales. Pour autant il nous faut interroger cette orientation.

Sa mise en œuvre pose de très nombreux problèmes. Comment ne pas s'opposer à la posture de certaines confédérations qui manifestent unitairement sur une plateforme commune et quittent la manifestation dès sa dispersion pour aller signer, en catimini, les accords patronaux et gouvernementaux totalement contraires au contenu de la plateforme commune de l'intersyndicale.

Dans un contexte où certains dirigeants d'autres confédérations brocardent la stratégie syndicale de la Cgt et les luttes exemplaires qu'elle anime, qu'ils jugent inefficaces et jusqu'au-boutiste, nous devons prioritairement porter devant les salariés les débats qui traversent le syndicalisme. A défaut nous ne pourrions pas créer le rapport de force nécessaire pour mettre en échec les politiques patronales et gouvernementales à l'œuvre.

Lors du dernier conflit sur les retraites (2010) les millions de salariés et de retraités, mobilisés dans les rues dans toute la France à l'appel de l'intersyndicale ont butés sur la dernière marche du rapport de force.

Si la grève générale ne se décrète pas en appuyant sur un bouton, la Cgt pour finaliser un rapport de force qui pourrait être victorieux ne peut s'arrêter là. Dans cette situation, elle doit se prononcer clairement pour une grève nationale interprofessionnelle, grève générale, dont les travailleurs devaient être saisis dans les entreprises et les branches.

C'est en assumant pleinement nos responsabilités dans la construction du rapport de force, par l'action syndicale, dont la grève, que notre fédération et ses syndicats assumeront leurs responsabilités contre le capitalisme financier qui organise, à sa convenance, un marché international dit libre et non faussé.

LES MOTIONS ADOPTÉES ...



Le congrès de la Fédération CGT du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle mandate la prochaine direction fédérale à continuer de développer cette orientation et à la défendre au sein de toutes les instances confédérales.